



ENFANCE
PERSONNES ÂGÉES
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les services d'accompagnement de la Mutualité Française, en établissement et à domicile

ENFANCE
PERSONNES ÂGÉES
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

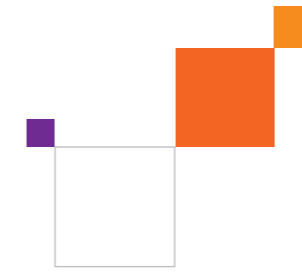
Les services d'accompagnement de la Mutualité Française, en établissement et à domicile

L'esprit mutualiste p. 4

Les services mutualistes p. 6

Les chiffres clés et l'implantation géographique p. 8

Les modes d'intervention p. 10



La Mutualité Française, un acteur majeur de la santé

La Mutualité Française occupe une place prépondérante dans le domaine de la protection sociale et de la santé. Elle regroupe la quasi-totalité des mutuelles santé qui protègent 38 millions de personnes en France. Les mutuelles sont des organismes à but non lucratif. Elles réinvestissent leurs éventuels excédents au service des adhérents mutualistes en prenant par exemple en charge de nouveaux traitements ou en créant de nouveaux services de santé.

La Mutualité Française représente le premier réseau sanitaire et social du pays avec 2 300 services de soins et d'accompagnement mutualistes : consultations médicales, hospitalisation, équipements optiques et auditifs, soins dentaires, pharmacies ainsi que différents services aux familles, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

En matière de services pour la petite enfance, pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap, l'engagement de la Mutualité Française est fondé sur la volonté de répondre aux besoins des familles. Par ailleurs, son action s'inscrit dans une logique de partenariat avec les collectivités territoriales et locales, les entreprises, les acteurs institutionnels ou associatifs.



L'approche mutualiste des services

Accompagner les familles tout au long de la vie

L'offre mutualiste s'inscrit tout au long de la vie et repose sur un véritable **projet social** construit autour de la personne : évaluation des besoins, respect du libre choix, écoute des familles et suivi des prestations.

Les services mutualistes dédiés à la petite enfance, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ont pour vocation d'offrir des réponses adaptées aux besoins des familles :

- garde d'enfants ;
- accueil et accompagnement de personnes en perte d'autonomie ;
- soutien face à la dépendance d'un proche ;
- gestion du quotidien (aide pour l'entretien du domicile, soutien scolaire...).

Services à domicile
(aide à la mobilité,
travaux ménagers...)

Résidences
d'accueil

Accueil en crèches
ou auprès d'assistantes
maternelles



Insertion
professionnelle

Services
d'accompagnement
spécialisé pour
personnes en situation
de handicap

Soins infirmiers
à domicile

S'engager sur la qualité

Les établissements et services mutualistes sont engagés dans des démarches d'amélioration continue de la qualité afin de garantir aux familles le meilleur service possible.

La Mutualité Française a notamment participé à l'élaboration des normes AFNOR "Établissements d'hébergement pour personnes âgées" et "Services aux personnes à domicile". Des services d'aide et de soins à domicile ainsi que certains établissements mutualistes sont aujourd'hui certifiés AFNOR. Par ailleurs, la plupart des établissements de travail protégé mutualistes (ESAT⁽¹⁾ et entreprises adaptées) sont certifiés ISO.

Dans les établissements et services pour personnes âgées et personnes en situation de handicap, une **charte qualité** affiche les engagements des professionnels en matière d'accompagnement et de respect des personnes et de leurs familles.



Développer la prévention à tous les âges de la vie

Premier acteur de prévention en France, la Mutualité Française met en place des actions de prévention santé destinées aux familles mais aussi aux professionnels.

Les structures d'accueil de la petite enfance, en collaboration avec les services prévention mutualistes, organisent par exemple, à l'attention des parents et des professionnels, des **journées d'information et de sensibilisation sur l'obésité infantile** ou des conférences-débats sur la parentalité. Elles peuvent également proposer des formations aux gestes de premiers secours.

Dans les établissements et services pour personnes âgées, des programmes de **prévention des risques de chutes** liés aux troubles de l'équilibre ou des **ateliers mémoire** sont mis en œuvre. Les professionnels de ces services suivent par exemple quant à eux des formations sur la **prévention des risques infectieux et nosocomiaux** ou sur l'accompagnement des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. Ils sont également sensibilisés à la notion de **bien-être** dans le cadre de leur pratique quotidienne.

(1) Établissement et service d'aide par le travail



Des solutions adaptées

Accueillir et accompagner de la petite enfance à l'adolescence

Les établissements et services mutualistes d'accueil du jeune enfant sont, en grande partie, gérés en **délégation de service public** et sont donc **ouverts à tous**. Afin de répondre aux besoins des familles, divers modes d'accueil sont proposés :

- relais d'assistantes maternelles ;
- établissements multi-accueils ;
- crèches collectives ;
- crèches familiales ;
- haltes-garderies ;
- micro-crèches.

Dans ces structures traditionnelles, la Mutualité Française propose des formations à l'attention des professionnels afin de favoriser un accueil de qualité pour les enfants en situation de handicap.

Des établissements spécialisés visent plus particulièrement à permettre la scolarisation des enfants en situation de handicap :

- les instituts médico-éducatifs (IME) accueillent des enfants ou des adolescents et leur permettent d'acquérir les connaissances fondamentales, de développer leurs capacités d'autonomie sociale et professionnelle ;
- les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) assurent un soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie des enfants et adolescents jusqu'à 20 ans, en liaison avec les familles.

Accueillir les personnes âgées et les adultes en situation de handicap

Quels que soient l'âge et le niveau de dépendance de la personne, les familles peuvent trouver une solution répondant à leurs besoins :

- hébergements permanents : maisons de retraite, logements-foyers, foyers d'accueil médicalisé, maisons d'accueil spécialisées ;
- accueil temporaire : accueil de jour (sur une journée), hébergements temporaires (sur une semaine ou plus).

Les personnes en situation de handicap peuvent également bénéficier d'un accompagnement médico-social adapté et pluridisciplinaire pour **favoriser l'insertion en milieu de vie ordinaire** via les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) ou les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Maladie d'Alzheimer : développer le soutien aux aidants familiaux

La Mutualité Française a lancé un programme de soutien à l'entourage des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Ces ateliers, appelés "Fil Mauve", visent à redonner confiance aux aidants familiaux en leur permettant de comprendre la maladie et de mieux communiquer avec le parent malade.

Maintenir la personne à domicile et faciliter le quotidien des familles

La Mutualité Française a développé des services à la personne afin de permettre le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. L'aide au lever et au coucher, le portage de repas, le transport accompagné ou la téléassistance peuvent, par exemple, venir en complément de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).


Ses services à la personne peuvent également accompagner le quotidien des familles dans leurs besoins **de garde d'enfants, de soutien scolaire, d'entretien du lieu de vie ou d'aide après une hospitalisation**.

La Mutualité Française s'est investie de différentes manières :


- en assurant la gestion de services ;
- en facilitant l'information sur les services et la mise en relation avec les prestataires ;
- en accompagnant le financement des services.

Impulser le développement de services à la personne de l'économie sociale

La Mutualité Française est membre fondateur d'entreprises de services à la personne en partenariat avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.




 France Domicile est une enseigne nationale de services à la personne créée par la Mutualité Française, l'UNA⁽¹⁾ et l'UNCCAS⁽²⁾. Elle propose, avec une exigence de qualité, des services pour faciliter le quotidien et répondre aux aléas de la vie. Le site www.francedomicile.fr permet à tous les publics de s'informer, commander, organiser et payer la prestation choisie.

 Créé par la Mutualité Française, Chèque Déjeuner, la Macif et la Matmut, Domicours propose des cours individuels à domicile et des cours collectifs personnalisés. www.domicours.fr

 Chèque Domicile est né de la mobilisation de différents acteurs de l'économie sociale, parmi lesquels la Mutualité Française. Premier émetteur de CESU (chèque emploi-service universel), il contribue au développement des emplois de proximité. www.chequedomicile.fr

(1) Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles
(2) Union nationale des centres communaux d'action sociale




Petite enfance

-  150 services et établissements
-  15 000 enfants accueillis par jour
-  1 200 communes partenaires

Personnes âgées

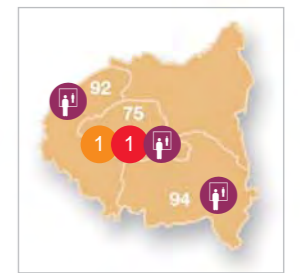
-  228 structures d'hébergement accueillant 11 500 personnes
-  88 services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Personnes en situation de handicap

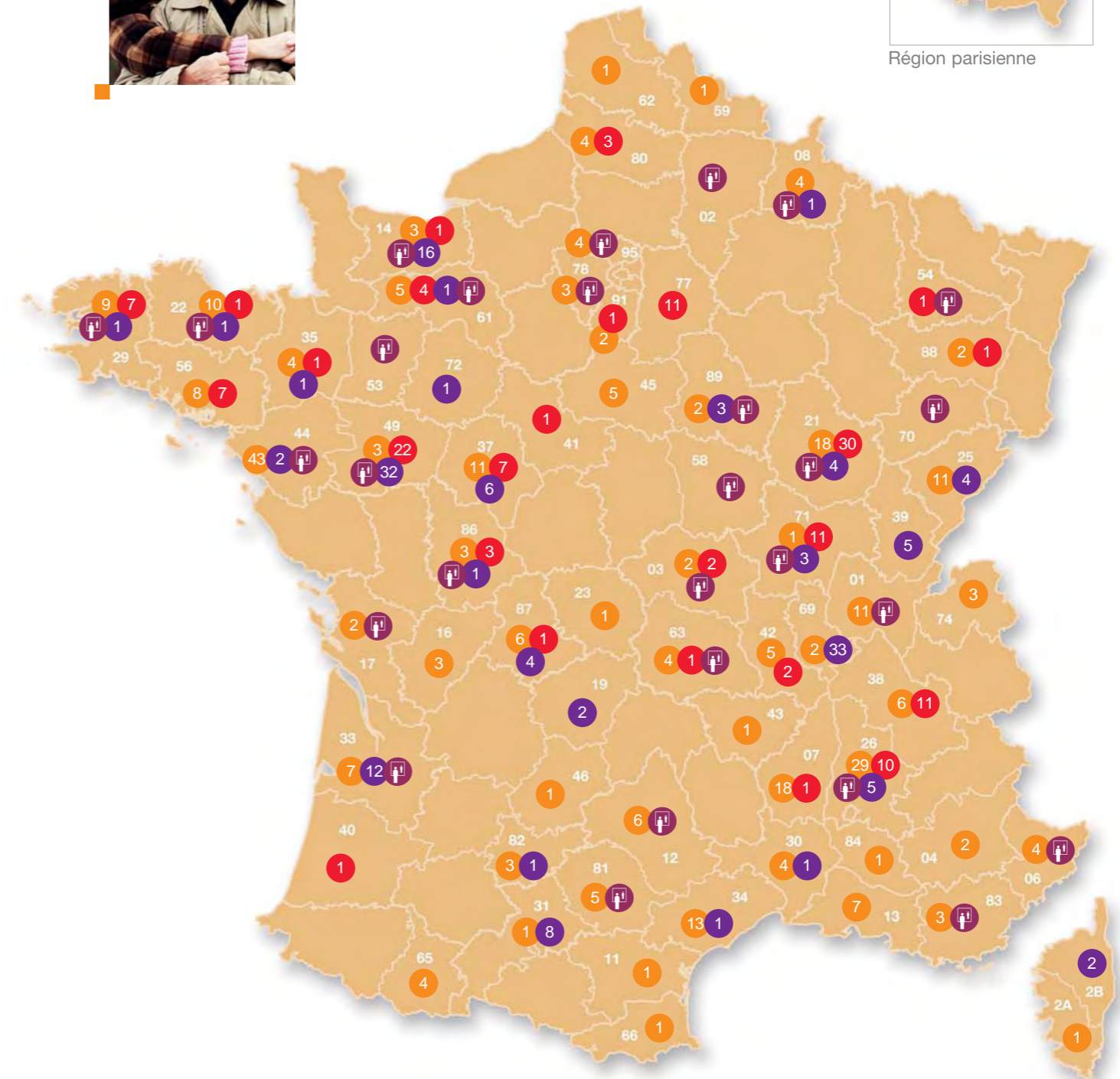
-  55 structures d'hébergement accueillant 2 500 personnes
-  20 établissements de travail protégé (ESAT et autres entreprises adaptées)
-  66 autres services (SESSAD, SAMSAH, SAVS...)

Services à la personne

-  110 services de proximité
-  21 000 personnes aidées
-  4 300 000 heures de prestations
-  70 % des services axés sur l'aide aux personnes âgées ou en situation de handicap



Région parisienne



Services ou établissements :

-  Personnes âgées
-  Personnes en situation de handicap
-  Petite enfance
-  Services à domicile

Les avantages d'un partenariat mutualiste

S'appuyer sur un réseau de proximité

La Mutualité Française est présente sur l'ensemble du territoire via ses unions départementales, ses unions régionales et ses mutuelles adhérentes. Cette organisation lui permet de bien appréhender les contextes locaux et de **développer des réponses adaptées**.

Les mutuelles adhèrent à des réseaux professionnels nationaux mis en place par la Mutualité Française. Ces derniers contribuent

au partage de savoir-faire et à la mutualisation d'expériences. La Mutualité Française participe aux réflexions menées au sein d'instances de décision et de concertation nationales telles que la CNSA⁽¹⁾, l'ANESM⁽²⁾, le CNCPH⁽³⁾, le CNOSS⁽⁴⁾, l'ANSP⁽⁵⁾ ou le comité national de pilotage des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) au sein de la Délégation interministérielle à la famille.

Bénéficier d'une expertise métier de la conception à la réalisation

L'intervention de la Mutualité Française s'effectue essentiellement en partenariat avec les autres acteurs du secteur : communes, conseils généraux, caisses d'allocations familiales, directions départementales des affaires sanitaires et sociales, entreprises.

La Mutualité Française dispose d'une expertise allant de l'étude de besoins d'un territoire à la mise en œuvre globale d'un projet d'établissement ou de service. Les spécificités des communes ou entreprises sont soigneusement étudiées afin de proposer une solution adaptée qui conjugue performance économique et sociale.

Les acteurs mutualistes peuvent prendre en charge le montage de l'ensemble du projet en lien avec les acteurs concernés :

- recherche de financement, notamment auprès des pouvoirs publics ;
- constitution de dossiers administratifs nécessaires à l'ouverture de l'établissement auprès des administrations concernées ;
- recrutement et gestion du personnel, aménagement et entretien des locaux...

Leur expérience du secteur leur permet d'avoir une bonne connaissance de l'application du cadre législatif lié à l'activité.



Mutualiser les compétences au niveau local

Les établissements et services mutualistes sont gérés par les mutuelles locales ou nationales.

Des responsables de filières assurent la coordination de la gestion des établissements notamment sur le plan financier et administratif.

Cette organisation permet de mutualiser la comptabilité, le contrôle de gestion ou le service des ressources humaines. Les responsables d'établissements peuvent ainsi se consacrer plus largement à l'accueil des familles et à la gestion des équipes.

Proposer des solutions innovantes

La Mutualité Française s'attache à répondre au mieux aux besoins des familles et met en place des solutions innovantes. Pour la petite enfance, des structures ont été développées afin d'accueillir les enfants dont les parents travaillent à horaires décalés : crèches ouvertes 24h/24, garde à domicile à horaires atypiques mais aussi relais d'assistantes maternelles et ludothèques itinérants. Des crèches interentreprises ont également vu le jour.

Pour l'accueil des personnes âgées, des **domiciles-services** ont été créés : locataires de leur appartement, les personnes disposent d'un espace commun, lieu de rencontres et de services. Ces types de structures permettent véritablement de favoriser le lien social.

Un **"Village des générations"** rassemble quant à lui sur un même site une résidence pour personnes âgées, un établissement et service d'aide par le travail ainsi qu'une maison de l'enfance. Des rencontres sont organisées et favorisent ainsi le contact et l'échange entre les générations.

Priorité Santé Mutualiste, un nouveau service d'accompagnement des familles



Pour mieux accompagner les personnes atteintes de maladies cardio-vasculaires, de cancers ou de dépendance au tabac, à l'alcool ou au cannabis, la Mutualité Française a créé **Priorité Santé Mutualiste**. Le maintien de l'autonomie est également un objectif de ce nouveau service. Aux côtés du médecin traitant, **Priorité Santé Mutualiste** répond aux besoins d'information, d'aide à l'orientation et d'accompagnement dans le système de santé, des adhérents des mutuelles et de leur entourage. Accessible sur simple appel téléphonique, ce nouveau service offre toutes les garanties de qualité d'information et de respect de la confidentialité.



(1) Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
 (2) Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
 (3) Conseil national consultatif des personnes handicapées
 (4) Comité national de l'organisation sanitaire et sociale
 (5) Agence nationale des services à la personne



Mutualité Française

Direction de la prévention,
des soins et de l'accompagnement

255, rue de Vaugirard
75719 Paris cedex 15
Tél. : 01 40 43 62 22